

# Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) - Transport de voyageurs

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

AFTRAL CFA TL - BRIVE  
Nadia CHAMBON  
05.55.17.13.18  
nadia.chambon@aftral.com

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Agé de 21 ans minimum, titulaire : - du permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route. - ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories. Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire de la catégorie D ou de la catégorie DE peuvent s'inscrire en FIMO sur présentation de l'"exemplaire école de conduite" du certificat d'examen du permis de conduire attestant de leur réussite à l'examen du permis de conduire de l'une de ces catégories. »

### Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Permettre au conducteur : - De se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement - D'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique." (Arrêté du 3 janvier 2008 modifié)

## Contenu et modalités d'organisation

1 Identifier les objectifs et étapes de la formation 2 Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement 3 Appliquer les réglementations en vigueur dans le transport routier de voyageurs 4 Mettre en œuvre les principes de prévention des risques physiques, les règles de sécurité routière et environnementales 5 Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise 6 Evaluer les acquis de la formation 7 Bilan et synthèse de la formation

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs - **Sans niveau spécifique**

**MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

## Et après ?

Suite de parcours

**Non renseigné**

## Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation          | Ville                   | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF                         | Modalités |
|--------------|-----------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|-----------------------------|-----------|
| 00393636     | du 01/01/2023 au 31/12/2023 | Brive-la-Gaillarde (19) | AFTRAL CFA TL - BRIVE  |               | <b>MON COMPTE FORMATION</b> | FPC       |
| 00610221     | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | Brive-la-Gaillarde (19) | AFTRAL CFA TL - BRIVE  |               | <b>MON COMPTE FORMATION</b> | FPC       |